



## Déclaration de l'Alberta Association of Chiefs of Police (AACP)

Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants

Projet de loi C-21, Loi modifiant certaines lois et d'autres textes en conséquence (armes à feu)

L'Alberta Association of Chiefs of Police (AACP) a examiné le projet de loi C-21 amendé proposé par le gouvernement fédéral, un texte de loi ayant pour but d'aider à réduire la violence liée aux armes à feu au Canada.

Dans l'ensemble, nous soutenons tous les efforts visant à accroître la sécurité publique et nous sommes d'accord avec l'Association canadienne des chefs de police (ACCP) pour dire que la lutte contre les crimes commis avec des armes à feu nécessite une approche globale, qui comprend la sensibilisation du public et la prévention du crime pour s'attaquer aux causes profondes, la mise en place de ressources adéquates pour assurer le respect et l'application des lois existantes sur les armes à feu et la prise en charge par la responsabilisation des responsables de la violence liée aux armes à feu par l'entremise du système de justice.

L'AACP souhaiterait mieux comprendre comment les changements proposés permettraient d'assurer un équilibre entre le respect des droits des propriétaires légitimes d'armes à feu et la protection contre les personnes les plus susceptibles de commettre des crimes à l'aide d'une arme à feu. L'interdiction des armes de poing est un moyen de réduire l'accès aux armes à feu, mais nous savons très bien que les armes à feu sans restriction sont plus présentes que jamais dans notre province et qu'elles sont utilisées pour commettre des crimes violents. Or, le projet de loi n'aborde pas la question des crimes commis à l'aide de ces armes à feu. Nous doutons donc que les changements proposés conduisent à une réduction notable de la violence armée.

Nous devons étudier plus en profondeur comment les services de police pourraient travailler avec d'autres organismes pour réglementer et appliquer efficacement toute nouvelle ordonnance d'exécution. Partout dans la province, les services de police et les organismes qui leur sont associés sont débordés et limités dans leur capacité à effectuer des tâches administratives supplémentaires, telles que la délivrance de permis, l'enregistrement et la remise d'armes à feu.

L'AACP soutient les efforts visant à créer de nouvelles infractions liées aux armes à feu, à mettre en place d'autres outils et à améliorer l'échange d'informations pour permettre aux policiers d'enquêter sur les crimes liés aux armes à feu, à resserrer les contrôles aux frontières et à renforcer les sanctions imposées aux contrevenants.

Nous soutenons également pleinement toute nouvelle loi permettant une intervention rapide en cas de comportement alarmant (dite loi « drapeau rouge ») dans le but de réduire la violence fondée sur le sexe, la violence entre partenaires intimes et l'automutilation en limitant l'accès aux armes à feu aux personnes qui présentent un risque pour elles-mêmes ou pour autrui.

Les armes à air comprimé continuent de poser des problèmes sur le plan de la sécurité publique. Nous pensons qu'il devrait y avoir des contrôles supplémentaires sur la vente de ces armes qui ressemblent à de vraies armes à feu et que la police devrait avoir la capacité de les saisir plus facilement dans un éventail plus large de circonstances.

En résumé, l'AACP estime que le projet de loi n'aura qu'un effet limité sur les crimes commis à l'aide d'armes à feu. Nous soutenons fermement que le Canada dispose actuellement de lois et de règlements pour composer avec les infractions liées aux armes à feu, et nous devons veiller à ce que l'ensemble du système judiciaire s'engage à appliquer les lois existantes.

**Le 17 novembre 2023**